

Quand la lutte contre une espèce invasive éradique surtout les espèces à conserver...

Frelon asiatique : arrêtons de piéger n'importe quoi n'importe comment !

Avez-vous déjà entendu parler du frelon asiatique (*Vespa velutina*) ? Cette espèce invasive est une menace pour l'apiculture, et il est nécessaire de lutter contre sa prolifération. Problème : les piégeages sauvages qui ont lieu actuellement non seulement n'offrent guère d'intérêt pour lutter contre cet insecte, mais affectent aussi d'autres espèces, plus rares et à protéger ! Bretagne Vivante souhaite donc expliquer la marche à suivre pour agir contre ce frelon tout en respectant l'environnement.

Arrivé via des poteries chinoises dans le port de Bordeaux, le frelon asiatique est d'abord signalé dans le Lot-et-Garonne, en 2004. Depuis, il ne cesse de s'étendre en Europe, en France et en Bretagne en particulier.

A titre d'exemple, selon le comité de pilotage départemental du frelon asiatique en Morbihan (regroupant les élus, le département et les professionnels), 4 nids ont été recensés en 2011, puis 1 200 en 2014, et 2 918 en 2015 malgré la destruction de 24 612 reines entre mars et mai cette année-là.

Le régime alimentaire du frelon asiatique est une menace pour l'apiculture, de façon directe et indirecte. Directe, car il consomme de nombreux insectes (dont les abeilles) et araignées autochtones. Mais aussi indirecte, puisque **le frelon européen (essentiel à l'apiculture car il est le prédateur d'un des parasites des ruchers, et n'attaque que peu les abeilles) est très affecté par le piégeage du frelon asiatique.**

Devant une telle menace, il était naturel que la première réaction des apiculteurs soit d'essayer d'éradiquer l'envahisseur par tous les moyens. Seulement voilà, le remède peut s'avérer pire que le mal !

C'est pourquoi **la Direction Générale de l'Alimentation déconseille depuis 2013 le piégeage**, en dehors des ruchers et, à l'exception des réseaux de surveillance, en dehors des zones envahies.

Bretagne Vivante souhaite que cette recommandation soit appliquée, pour les raisons suivantes :

- les différents types de pièges existants n'ont pas une sélectivité suffisante, et **affectent gravement l'entomofaune locale**. A titre d'exemple, une étude réalisée en 2009 par la Société Linnéenne de Bordeaux a montré que 15 relevés de pièges ont abouti à la capture de... 93 frelons asiatiques et 16 000 autres insectes !
- dans le Morbihan, entre mars et mai 2015, lors des campagnes, **34 % des captures concernaient le frelon européen** (8 587 européens pour 24 612 asiatiques),
- un **suivi scientifique des captures est nécessaire**. Les personnes qui posent des pièges doivent faire un relevé du nombre d'insectes piégés en les distinguant (frelons, mouches, papillons...) et expédier l'information à leur commune ou référent communal, l'efficacité du piégeage de grande ampleur ainsi que les périodes de piégeage sont remises en cause : **le piégeage actuellement réalisé risque au final de favoriser l'espèce envahissante en fragilisant son seul compétiteur possible qu'est le frelon européen.**

Pour ces raisons, différents départements (Lot-et-Garonne, Loire-Atlantique...), après avoir mis en place des campagnes systématiques de destruction des nids, se refusent désormais au piégeage massif et envisagent une expérimentation sur surface réduite et sous contrôle. **Bretagne Vivante rappelle que toute intervention sur le milieu naturel insuffisamment encadrée (experts scientifiques et/ou naturalistes) s'avère très délicate, avec des conséquences pouvant aboutir à l'inverse des résultats souhaités.**

Elle recommande donc aujourd'hui de se conformer uniquement aux méthodes actuellement préconisées, qui consistent à limiter l'impact du frelon sur les ruches :

- en posant des pièges **uniquement au niveau des ruchers attaqués**, entre juin et septembre,
- en essayant de **détecter le plus tôt possible les nids** pour les détruire entre avril et juin. Les observations montrent que le frelon asiatique s'implante surtout en milieu urbain,
- en **détectant précocement l'arrivée du frelon dans les zones non encore envahies** pour essayer de détruire les colonies rapidement et ralentir la propagation de l'espèce.

Rappelons que le problème des espèces invasives, quelles qu'elles soient, est le plus souvent uniquement lié à l'Homme. **Il est impératif de limiter voire interdire les introductions (ventes, dispersion...) et de maintenir des milieux naturels ou semi-naturels diversifiés et robustes : en effet, ce type d'invasion se produit plus facilement sur des écosystèmes fragilisés ne jouant plus suffisamment un rôle régulateur. Aidons les apiculteurs et aidons la nature, luttons contre le frelon asiatique, mais avec les bonnes méthodes !**

Jean-Luc Toullec,

Président de Bretagne Vivante

Comment les piéger ?

Il faut poser les pièges uniquement au niveau des ruchers attaqués, entre juin et septembre. Un piège placé loin d'un rucher capturera moins de 1 % de frelons asiatiques. Seul le piégeage du mois de juin peut avoir un effet sur la survie des colonies de frelons avoisinant un rucher.

Il est préférable d'utiliser un piège à sélection physique et un appât le plus sélectif possible (comme le jus de cirier) et de le concevoir pour permettre la fuite des petits individus (<http://anti-frelon-d-asie-jp33.over-blog.com/article-piege-tres-selectif-pour-la-grande-serie-67774423.html>).

D'autres méthodes de limitation d'impact sont en cours d'évaluation, comme les « muselières » anti-frelons (dans une structure grillagée autour des ruches). Des recherches se poursuivent aussi pour trouver des appâts attractifs plus efficaces et plus sélectifs.



A gauche, frelon européen, de couleur plus jaune © Gwénola Kervingant



A droite, frelon asiatique, plus foncé © Isabelle Massé

Contacts presse

Patrick Philippon

Vice-président de Bretagne Vivante
06 07 58 59 67
pact56.plo@wanadoo.fr

Elise Rousseau

Attachée de presse
06 59 46 55 80

Notre site web : www.bretagne-vivante.org

Suivez-nous sur Facebook : www.facebook.com/bretagnevivante.sepnb

Et sur Twitter : twitter.com/BretagneVivante

Bretagne Vivante, c'est : 50 ans au service de la nature, 5 départements, plus de 3 000 adhérents, 60 salariés, 19 sections locales, plus de 100 sites naturels, 5 réserves naturelles nationales, 2 réserves naturelles régionales, 4 revues.

Elle est membre de :

